

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
5 mai 2022
n° 17 / 7950^e
pages 833 à 896



CHRONIQUE / Vente

Une nouvelle réforme du marché de l'art

> Laurence Mauger-Vielpeau

849

ÉDITORIAL

833 L'affaire Léa Dumas. Ou comment l'avocature vient en écrivant, *Fabrice Defferrard*

ACTUALITÉS

838 Espace Schengen (frontières intérieures): rétablissement d'un contrôle

841 Crime de guerre (compétence): crime commis en Syrie

POINT DE VUE

846 Parenté transgenre: la cour d'appel de Toulouse serait-elle devenue la Cour suprême de la France?, *Marie Thevenot et Benjamin Moron-Puech*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

852 **Chronique**: Transfert de bien incorporel et livraison effective de la chose, *Julien Risser*

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation:

856 Première chambre civile, *Céline Dazzan, Isabelle Kloda, Xavier Serrier, Samuel Vitse, Éloi Buat-Ménard, Anne Feydeau-Thieffry et Caroline Azar*

864 Deuxième chambre civile, *Claire Bohnert, Françoise Jollec, Olivier Talabardon, Géraldine Guého, Julie Vigneras et Carine Dudit*

872 **Panorama**: Droit et genre, *RÉGINE*

884 **Notes**: Manquement d'entrave aux enquêtes et contrôles de l'AMF: une déclaration d'inconstitutionnalité en demi-teinte, *note sous Cons. const. 28 janv. 2022, Nicolas Ida*

888 Parenté transgenre: la cour d'appel fait résistance sans convaincre, *note sous Toulouse, 9 févr. 2022, Sophie Paricard*

892 Assujettissement de l'action en résolution d'une vente immobilière à la prescription quinquennale de droit commun, *note sous Civ. 3^e, 2 mars 2022, Thomas Gérard*

ENTRETIEN

896 Jean-Paul Céré – L'inédit code pénitentiaire

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal-Mai 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

833

L'affaire Léa Dumas



ACTUALITÉS

836

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cautionnement (mention manuscrite):
ajout d'une précision supplémentaire,
Com. 21 avr. 2022

Entreprise en difficulté

Faillite personnelle: poursuite abusive d'une
exploitation déficitaire, *Com. 13 avr. 2022*

Société et marché financier

Société (dissolution): effets d'un jugement de
liquidation judiciaire, *Com. 21 avr. 2022*

836

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (de vue): servitude continue
et apparente, *Civ. 3^e, 21 avr. 2022*

Contrat-Responsabilité-Assurance

Responsabilité civile (garde de la chose): rôle
causal du fait de la victime, *Civ. 2^e, 7 avr. 2022*

Assurance (procès): direction du procès et
action directe, *Civ. 2^e, 21 avr. 2022*

838

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Espace Schengen (frontières intérieures):
rétablissement d'un contrôle,
CJUE 26 avr. 2022

838

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Constitution de partie civile (plainte):
justification devant la chambre de l'instruction,
Crim. 21 avr. 2022

Constitution de partie civile (terrorisme):
mise en danger d'autrui et financement,
Crim. 20 avr. 2022

Cour de justice de la République (instruction):
décisions en formation collégiale,
Cass, ass. plén., 26 avr. 2022

Crime de guerre (compétence): crime commis
en Syrie, *Paris, 4 avr. 2022*

842

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat de travail (transfert): licenciement
d'un salarié protégé, *Soc. 21 avr. 2022*

Grève (service public): nullité du licenciement
de l'unique salarié gréviste, *Soc. 21 avr. 2022*

Sécurité sociale

Caisse de sécurité sociale (recours
subrogatoire): opposabilité d'une transaction,
Civ. 1^{re}, 21 avr. 2022

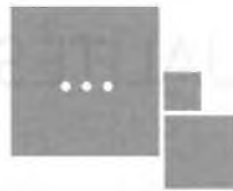
843

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires): accord sur un honoraire
de résultat, *Civ. 2^e, 21 avr. 2022*

Avocat (secret professionnel):
saisie de l'Autorité de la concurrence,
Crim. 20 avr. 2022



846

Parenté transgenre: la cour d'appel de Toulouse serait-elle devenue la Cour suprême de la France?
par Marie Thevenot et Benjamin Moron-Puech



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

849

Une nouvelle réforme du marché de l'art
par Laurence Mauger-Vielpeau

852

Transfert de bien incorporel et livraison effective de la chose
par Julien Risser

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

856

Première chambre civile
par Céline Dazzan, Isabelle Kloda,
Xavier Serrier, Samuel Vitse, Éloi Buat-Ménard,
Anne Feydeau-Thieffry et Caroline Azar

864

Deuxième chambre civile
par Claire Bohnert, Françoise Jollec,
Olivier Talabardon, Géraldine Guého,
Julie Vigneras et Carine Dudit

PANORAMA

872

Droit et genre
janvier 2021 – janvier 2022
par RÉGINE

NOTES

884

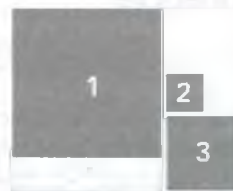
Manquement d'entrave aux enquêtes et contrôles de l'AMF: une déclaration d'inconstitutionnalité en demi-teinte, note sous *Cons. const.* 28 janv. 2022
par Nicolas Ida

888

Parenté transgenre: la cour d'appel fait résistance sans convaincre, note sous *Toulouse*, 9 févr. 2022
par Sophie Paricard

892

Assujettissement de l'action en résolution d'une vente immobilière à la prescription quinquennale de droit commun, note sous *Civ. 3^e*, 2 mars 2022
par Thomas Gérard



ENTRETIEN

896

Jean-Paul Céré – L'inédit code pénitentiaire

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr